

PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMPLOI (PDLE)

PUBLICATION DU RAPPORT D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE 10 SOUS-PROJETS DE LA PREMIERE TRANCHE DU PDLE

Le Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE) a préparé une étude d'impact environnemental et social concernant dix sous-projets de la 1^{ère} tranche. Il s'agit d'un sous-projet de réhabilitation et extension du Lycée de Gatara, deux sous-projets de construction des Bureaux Communaux de Nyabihanga et Gitanga, six sous-projets de construction des Marchés de Muhanga, Bugenyuzi, Musenyi, Mahonda, Gisuru et Kinyinya et un sous-projet de construction du Centre de Santé de Gahororo.

En effet, Il est prévu qu'avant l'exécution des sous- projets retenus de réaliser un certain nombre d'études préliminaires dont une étude d'impact environnemental et social afin de déterminer en amont les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation adéquates y afférentes.

Les aspects environnementaux liés aux activités prévues dans le cadre du PDLE sont gérés conformément aux textes nationaux, aux réglementations en matière de l'environnement, et aux dispositions et principes retenus pour la gestion environnementale et sociale dans les politiques de sauvegardes de la Banque mondiale.

Pour chaque sous-projet, les éléments suivants ont été développés : (1) Description globale du sous-projet (composantes et principales activités préconisées) et les activités connexes des sous-projets (les sites de carrières, les sites d'emprunt de remblai/déblai) ; (2) Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion des aspects environnementaux et sociaux ; (3) Etat initial du cadre environnemental et social (biophysique et humain); (4) Identification et Evaluation des impacts potentiels sociaux et environnementaux ; (5) Propositions de mesures idoines d'atténuation/de mitigation des impacts négatifs et de mesures d'optimisation (de valorisation et de capitalisation) des impacts positifs ; (6) Proposition d'un plan (participatif) de gestion environnementale et sociale (PGES) afin de maximiser l'adhésion et le niveau de responsabilisation des populations récipiendaires dont les femmes, jeunes et groupes vulnérables; (7) Proposition des clauses environnementales et sociales à inclure dans les DAO, Marchés des Travaux et des Cahiers de Charges d'exploitations des sous-projets avec la charte de responsabilité des entités responsables de l'exécution et de suivi de l'adoption du PGES ; (8) Evaluation exhaustive des compétences et renforcement des capacités institutionnelles ; et (9) Consultation publique participative et responsable.

Les impacts socio-économiques positifs majeurs relevés sont notamment : (i) l'amélioration des conditions de vie des populations (activités HIMO pour la main d'œuvre locale et groupes des vulnérables dont les Batwa, développement du petit commerce sur place, vente des matériaux de construction par des coopératives et des exploitants de la pierre, des moellons, du sable et du gravier, (ii) l'accès aux infrastructures de base (eau potable, centres de santé, écoles, etc.), (iii) meilleures conditions d'activités commerciales et retombées financières pour les commerçants et les communes (constructions des marchés), (iv) centralisation des services techniques et efficacité dans le fonctionnement (construction des infrastructures communales), etc.

Les impacts environnementaux et sociaux négatifs majeurs relevés sont notamment : (i) les déchets et nuisances générés durant la phase de construction ; (ii) la destruction du couvert végétal sur certains sites et la perte de la flore et de la microfaune lors des travaux de terrassement et d'exploitation des matériaux de construction locaux ; (iii) la déformation de la morphologie du paysage et le déclenchement de l'érosion causée par les eaux pluviales ; (iv) l'érosion hydrique due à l'imperméabilisation

des espaces bâtis et pavé ; (v) les risques d'accidents pour les ouvriers et les populations ; (vi) le risque d'interruption momentanée des activités génératrices des revenus pendant les travaux, (vii) le risque de transmission de maladies (VIH/SIDA et MST) ; le risque d'observations des violences de tout genre ; etc.

Les principales mesures d'atténuations préconisées sont : (i) Mettre en œuvre le plan de gestion environnementale et sociale du chantier avec le respect exigences environnementales, sociales, hygiène, santé et sécurité de la Banque Mondiale ; (ii) Réaliser des aménagements compensatoires des habitats perturbés ; (iii) Compacter et arroser les voies d'accès et les pistes à la traversée des villages ; (iv) Equiper de bâches les camions qui transportent les matériaux meubles ; (v) Mettre en œuvre les différents plans de gestion des déchets intégrant le principe 3RV (réduction à la source, recyclage, réutilisation, valorisation); (vi) Doter les travailleurs d'équipements de protection individuelle ; (vii) Recruter la main d'œuvre de préférence locale et parmi les vulnérables inclus les Batwa ; (Viii) Sensibilisations sur les maladies transmissibles et les différentes formes de violences ; (ix) Adopter un code de bonne conduite sur le chantier ; etc.

La Consultation publique a concerné deux groupes d'acteurs : (i) Les administratifs (Administrateurs communaux, les Conseillers Techniques chargés du Développement et les Ingénieurs chargés d'élaborer les projets des communes) et (ii) les bénéficiaires directes du projet (les représentants des commerçants et les commerçants pour le cas des marchés). Au cours de l'entretien, il a été question d'échanger sur les impacts potentiels négatifs en rapport avec la réhabilitation et extensions de l'école, la construction des infrastructures communales, la construction des marchés et la construction de centre de santé dans les zones concernées. Il a été aussi question de réquerir leurs appréciations sur les impacts potentiels positifs attendus.

Les 10 sous-projets figurent dans la liste des projets retenus dans les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC) et donc leur importance pour la population n'est plus à démontrer.

Cette publication du rapport d'étude d'impact environnemental et social (EIES) a été revue par les autorités burundaises via le Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE) et la Banque mondiale pour être diffusée dans le journal officiel « LE RENOUVEAU». Elle est maintenant divulguée et disponible au grand public pour toute personne intéressée au siège du PDLE à l'adresse ci-après :

Immeuble SN HOUSE, 16, Avenue de la JRR, 4^{ème} Etage
B.P. 1333 Bujumbura, BURUNDI
Tél : (257) 22 28 0168
E-mail : pdle@pdle.bi
Site web : <http://www.pdle.bi>

Le même document sera mis à disposition pour consultation sur le site Web de la Banque Mondiale :

<http://web.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL/PUBLICATION/INFOSHOP>